ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Boulangerie et patisserie

Question écrite n° 49790

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la volonte de certains pays europeens de voir inclure dans les normes de fabrication du pain, un nombre important d'additifs denaturant ainsi un produit traditionnel. Conscient de la necessite de respecter des normes d'hygiene et de securite, il deplore cependant que ce soit aux depens d'une culture de fabrication et de tradition. Depuis toujours il lui fait observer que l'objectif de l'artisan boulanger a ete de pratiquer son metier correctement en donnant satisfaction aux clients, et que cette attitude a permis a cette profession de traverser les siecles. Il lui apparait evident que des normes europeennes supplementaires et complexes ne renforceraient en rien l'hygiene et la securite mais denatureraient et homogeneiseraient ces produits dont les diversites font marque de qualite. En consequence, il souhaite connaitre la position du Gouvernement face a cette volonte europeenne, et les mesures prises ou envisagees pour aider les artisans boulangers a s'adapter aux normes deja existantes.

Données clés

Auteur : M. Merville Denis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49790
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1490